Class
FRC
1414

M&W 2745

LA BONNE MIGNATURE

OU

Mémoire palliatif des torts attribués à l'Assemblée prétendue Nationale, rédigé d'après les notes et mémoires des Enragés.

Aures habent et non audiunt, etc.
Tiré d'un Livre ci-devant sacré.

Se trouve
Chez un François fidèle à son Roi.

1790.

LA BONNE MIGNATURE

OU

Mémoire palliatif des torts attribués à l'Assemblée prétendue Nationale, rédigé d'après les notes et mémoires des Enragés.

OSER accuser l'Assemblée prétendue Nationale ; publier qu'elle s'est parée de l'autorité d'un Roi quelle tient sous sa main et à ses ordres ; qu'elle s'est arrogé tous les titres honnorifiques ; qu'elle a pillé les biens de la partie la plus respectable de la Nation ; qu'elle a tout bouleversé pour ne rien réédifier, voilà, François, les calomnies atroces que des incendiaires gagés par nous, ne cessent de répandre par-tout pour semer parmi vous la discorde.... Eh ! pourroit-on jamais nous persuader que toute la France réunie va se déclarer ouvertement contre les travaux de notre Assemblée, dite Nationale, de cette Assemblée qui a employé

toutes ses lumières pour aveugler une populace toujours confiante dès qu'on lui couvre le piége d'une amorce séduisante. François ! suivez toutes nos opérations, ou plutôt nous allons les suivre avec vous, pour en faire admirer toute l'excellence.

On nous accuse d'avoir détruit l'ancien édifice de la monarchie françoise pour le seul plaisir d'élever un colosse qui renversât l'ordre établi par la nature dans la société.

Mais avant de nous faire ce reproche si peu fondé, n'auroit-on pas du examiner si l'anarchie actuelle n'étoit plus favorable au peuple que nous représentons, que le despotisme du régime précédent. Il vaut bien mieux nous en rapporter aux lettres de remerciemens et d'adhésion à nos décrets que nous recevons tous les jours des provinces. Pouvons-nous douter de l'enthousiasme avec lequel nos prosélytes nous peignent combien leurs sujets sont contens de nos travaux, quand nous sommes certains qu'ils les ont sû char-

mer; & nous ne verrions pas des Provinces, qui étoient autrefois plus attachées à leurs privileges qu'à la Patrie, y renoncer loyalement, pour se soumettre aveuglément au nouveau régime, en ne donnant d'autre motif à leur approbation, que cet amour de la liberté qui leur avoit été ravie depuis les premiers âges de la Monarchie, & qu'elles s'empressent toutes, à l'envi, de recouvrer.

Cependant, si ce n'est pas autant à ces preuves de fait que nous devons nous en rapporter, qu'à l'obligation que nous avons contractée, en acceptant notre mission, de repousser toutes les fausses inculpations que l'on voudroit nous faire, fermons les yeux sur cette satisfaction générale que toute la France, chaque jour, témoigne à nos décrets; & tâchons, en répondant d'abord à une partie des mille & un reproches que la cupidité & l'envie ne cessent de nous faire, de détruire cette multitude de sarcasmes dont on veut en vain nous accabler.

« On nous reproche de nous être » arrogés la qualité de Seigneurs des » Seigneurs; d'avoir usurpé les préro-

» gatives des Souverains, envahi les » droits ſacrés de l'homme, altéré les » poſſeſſions, renverſé la conſtitution, » anéanti le commerce, ſuſpendu les » Tribunaux, &c. &c.; & on nous de- » mande enſuite ce que nous avons fait » pour le bien commun, ce que nous » faiſons, & ce que nous comptons » faire ».

Pour commencer à détruire ces fauſſes inculpations :

1.° Il eſt faux que nous ayons pris la qualité de Seigneurs des Seigneurs, parce que, ſi nous avons détruit le régime féodal, & anéanti l'ariſtocratie des Grands, pour faire rentrer la Nation dans ſes droits, nous n'avons fait que ſuivre en ceci tous nos cahiers, qui nous recommandoient expreſſément d'abattre ce coloſſe monſtrueux qui inſultoit à l'humanité, & ne faiſoit des grands Seigneurs que des petits tyrans, plutôt que d'en faire des chefs bienfaiſans du Peuple, qui leur étoit ſubordonné. Ainſi, nous n'avons donc fait d'abord que rappeller les hommes à cette plus parfaite égalité qui exiſtoit dans les premiers âges de la Monarchie, & de laquelle les Grands

n'auroient jamais dû s'écarter, s'ils ne vouloient pas que le Peuple réclamât un jour ſes anciens droits, & ne fît ce qu'il pût pour y rentrer.

2.° Nous n'avons point uſurpé les prérogatives des Souverains. Car, ſi l'Aſſemblée Nationale, en rentrant dans les droits qu'avoit jadis la Nation au temps des champs de Mars, n'a fait que reprendre le pouvoir légiſlatif dont le Peuple jouiſſoit alors, de même que relever ſon droit impreſcriptible de conſentir aux impôts, pour éviter, à l'avenir, cette dilapidation énorme des finances de l'Etat, (comme nous n'en avons eu que trop ſouvent la preuve ſous trois regnes conſécutifs, & notamment ſous les deux derniers Miniſtres des finances, Calonne & le Cardinal de Brienne, que Rome doit déjà rougir d'avoir rougi); cette Aſſemblée auguſte n'a fait que ſon devoir, pour obéir à ſes Commettans, de qui elle auroit trahi les intérêts, ſi elle ne ſe fût pas conduite de la ſorte, & n'eût pas montré autant de fermeté que de courage à vaincre tous les obſtacles qu'on lui a préſentés pour l'arrêter dans ſes opérations & faire avorter ſa miſſion.

3.° Nous n'avons point envahi non plus les droits sacrés de l'homme ; nous les avons au contraire relevés, en déclarant, *par le premier article des droits de l'homme en société :* « Que les hommes » naissent & demeurent libres & égaux » en droits ; & que les distinctions so- » ciales ne peuvent être fondées que sur » l'utilité commune » ; ce qu'il faut bien distinguer des hommes pris dans l'état de nature, comme on a voulu nous le reprocher.

4.° Nous n'avons point également altéré les possessions ; aussi-tôt que nous avons dit & décreté, *par le dix-septième article des mêmes droits de l'homme* : « Que » les propriétés étant un droit inviolable » & sacré, nul ne peut en être privé, » lorsque la nécessité publique, légale- » ment constatée, l'exige évidemment, » & sous la condition d'une juste & préa- » lable indemnité ».

Je sais bien qu'on ne nous reproche pas d'avoir attaqué les propriétés mobiliaires & immobiliaires, & qu'on ne prétend pas nous reprocher, & qu'on ne veut nous accuser que d'avoir détruit les droits féodaux. Mais des usurpations

ſont-elles des propriétés ? Et en aucun temps une Nation n'eſt-elle pas fondée à revenir ſur les droits dont on l'a fruſtrée, puiſque, ſans cette glorieuſe liberté, les Peuples ſeroient toujours eſclaves ?.....

5.° On veut encore que nous ayons renverſé la Conſtitution. Mais pour avoir renverſé la Conſtitution, il auroit fallu prouver que nous en avions une. Car, qu'appelle-t-on Conſtitution ? Une Conſtitution eſt une collection de Loix que les Peuples ont formée & conſentie de leur propre mouvement : *mutuo conſenſu.* Peut-on dire que, dans aucun temps, & depuis les champs de Mars, la Nation ait été légalement aſſemblée, pour coopérer, par elle ou par ſes Repréſentans, à ce grand œuvre, comme à l'établiſſement des impôts, qui s'étoient accrus de telle maniere, que le Peuple étoit las de toutes les vexations qu'on exerçoit contre lui ?

La plupart des Loix n'étoient-elles pas, au contraire, l'ouvrage de certains Miniſtres, qui, ne connoiſſant ni la teneur des Loix anciennes, ni l'utilité des Loix nouvelles, étoient ſans ceſſe arrêtés

par les Tribunaux, qui étoient obligés d'y faire des reſtrictions; ce qui compromettoit ſans ceſſe l'autorité du Monarque, au nom de qui on les préſentoit, ou qui n'en ſentoit pas aſſez les conſéquences, parce que ce n'étoit pas ſon ouvrage?

A Dieu ne plaiſe néanmoins que je veuille dire qu'il n'y eut pas des Loix ſages dans nos anciennes Loix! Mais ne conviendra-t-on pas qu'il y en avoit la plupart qui avoient le plus grand beſoin d'être refondues, par leur vétuſté, ou qui avoient été ſi mutilées, par les interprétations auxquelles elles avoient donné lieu, qu'elles étoient devenues méconnoiſſables?

Je veux même que l'on puiſſe dire, que nous avions une Conſtitution: mais cette Conſtitution étoit-elle compoſée autrement que de pieces & de morceaux? & ne peut-on pas dire qu'elle tomboit réellement de vétuſté?

6.° On veut enſuite que ce ſoit nous qui ayons anéanti le commerce. Mais cette imputation n'eſt-elle pas encore des plus dériſoires, puiſque ce n'eſt pas nous qui avons formé, avec les Anglais, ce

fatal traité de commerce, qui fera à jamais la honte des Miniſtres qui l'ont conſenti, (le vieux Vergennes & l'infame Calonne, dont la conduite, dans cette occaſion, a été ſi indigne & ſi ſcandaleuſe, qu'elle a révolté autant les Nations voiſines que les Commerçans Français): tandis qu'il eſt évident que, pour un traité de cette eſpèce, ſur-tout avec les Anglais, il falloit conſulter toutes les Chambres de Commerce qui auroient au moins calculé leurs intérêts, & ne les auroient pas vus ſacrifiés par deux Miniſtres ignorans, qui ne penſoient qu'à eux-mêmes, & ne s'embarraſſoient pas ſi un traité ſemblable écraſeroit toutes nos Manufactures ?

Ne peut-on pas en dire autant de cette ſtagnation qui ſe trouve à-préſent dans toutes les affaires ? Part-elle de l'Aſſemblée Nationale ? Ne vient-elle pas plutôt de cette coalition entre les grands Seigneurs, le haut Clergé, & la haute Magiſtrature, qui ne vouloient rien moins que ſaccager la Capitale, & la réduire en cendres, par les grils, les fourneaux, les troupes & l'artillerie qu'ils avoient raſſemblés, en noirciſſant, dans l'eſprit

du meilleur des Rois, les nobles intentions de ſes Peuples; & dont la fuite honteuſe chez les Etrangers, & les informations juridiques qui ſe font tous les jours au Châtelet de Paris, prouvent combien ils étoient familiariſés avec le crime?

7.° Nous avons, il eſt vrai, ſuſpendu les Tribunaux, & attaqué divers abus dans l'Adminiſtration & dans la Juſtice, qui crioient vengeance; & dont on ſe diſpenſe bien de parler dans les deux pamphlets ſous leſquels on a cru pouvoir nous écraſer, pour ralentir notre zèle & borner notre vigilance.

Mais peut-on encore déſapprouver notre conduite, quand on a vu, dans les momens que ces pamphlets ont paru, que le Parlement de Metz, le Parlement de Rouen & le Parlement de Rennes, qui n'étoient que des Pygmées vis-à-vis la Nation entiere, ont oſé braver l'Aſſemblée Nationale & ſes décrets; tandis que ces auguſtes Repréſentans de la gloire & du nom Français, en ſuſpendant ces premiers Tribunaux dans le Royaume, n'ont pas ſuſpendu pour cela le cours de la Juſtice, puiſque les

Chambres des Vacations, qui étoient par-tout conſervées, ne changeoient rien à l'ordre des choſes ; & que, par les longues vacances que prenoient ordinairement les Cours parlementaires, il ne ſe faiſoit rien depuis la Saint-Martin juſqu'aux Rois ; & que même ces deux mois ne ſervoient qu'aux Procureurs, Huiſſiers & Avocats à ſe préparer à écraſer la veuve & l'orphelin, ou à dreſſer leurs batteries pour gagner les Secrétaires des Rapporteurs, & la plupart des Magiſtrats dont ils connoiſſoient le peu de délicateſſe, afin de groſſir, les uns & les autres, leur fortune aux dépens des pauvres malheureux qu'ils immoloient ſur l'autel de la Juſtice, à leur cupidité & à leur avarice ?

8.° Et enfin, on nous demande ce que nous avons fait pour le bien de la Nation, ce que nous faiſons, & ce que nous comptons faire.

Ce que nous avons fait pour le bien de la Nation ! Nous n'aurions fait que diſpoſer la révolution, je le répete, par notre fermeté & notre courage ; détruit à jamais le *régime féodal*, & cette diviſion informe des trois Ordres, qui déſho-

noroient l'humanité, ſur-tout quand on voyoit que la claſſe la plus nombreuſe dans l'Etat étoit ſubordonnée à l'orgueil & à l'ambition démeſurée des grands Seigneurs de la Nobleſſe & du Clergé, qui ont été, dans tous les temps, les plus grands fléaux de la France, par les intrigues, les cabales, les trahiſons & les meurtres qu'ils ont commis & occaſionnés ſous la plupart de nos Rois; confirmé la *Loi Salique*, dont l'acte étoit évanoui, & qui aſſure à jamais aux enfans mâles de nos Rois & de leurs deſcendans la Couronne, à l'excluſion des filles, pour éviter que le Royaume ne tombe *en quenouille*, & ne ſoit expoſé, comme autrefois, dans les minorités, à l'impéritie ou l'ambition des Courtiſans, qui ont toujours été les ſangſues du Peuple; & enfin, rendu les Etats-Généraux permanens, en les qualifiant à l'avenir du nom majeſtueux D'ASSEMBLÉE NATIONALE; que nous en aurions aſſez fait pour le ſalut & le bonheur de la Nation, puiſque ce nouvel ordre de choſes aſſure à tous les Français des jours *proſperes* dont ils n'ont jamais joui, même dans le temps des champs de *Mai*, où

le Peuple jouiſſoit de la plus grande liberté & des plus beaux droits.....

Ce que nous faiſons ! On peut lire tous nos décrets, & l'on s'appercevra ſans peine, ſi jamais le Peuple aſſemblé a travaillé plus glorieuſement pour le ſalut de ſa Patrie; & ſi, parmi les Députés qui ont été choiſis jadis pour former les Etats-Généraux, la Nation avoit jeté les yeux ſur des Citoyens qui euſſent des vues plus ſages & plus pures que les nôtres, pour faire à l'avenir ſa félicité....

Ce que nous comptons faire ! Je viens de le dire, & je crois l'avoir aſſez viſiblement démontré : le ſalut de l'Etat, le bonheur de la Nation, & la félicité de tous nos Concitoyens, afin de fermer la bouche à tous les ennemis du bien public, comme à tous ces faiſeurs de pamphlets, qui ne paroiſſent écrire que pour amuſer les déſœuvrés de Paris & de la Province, ſi nombreux malheureuſement parmi la Nobleſſe & le Clergé de France; & qui, bien loin de ſe livrer aux nobles occupations à laquelle leur naiſſance & la fortune, quand elle les favoriſe, ſembleroit les avoir deſtinés, ne s'occupent que de frivolités, & ne vivent

plus qu'en *Sybarites :* comme ſi, dans cette triſte vie, la peine, le travail & le ſouci, à la honte des déſœuvrés, n'euſſent été faits que pour les ames honnêtes & les malheureux.

Mais oublions, pour un moment, les calomnies dont on ne ceſſe de nous accabler, & cherchons plutôt à faire connoître les nobles motifs qui nous ont dirigé depuis notre Aſſemblée en Etats-Généraux, que de nous plaindre des injures qu'on nous fait, parce qu'alors tout l'univers éclairé nous rendra ſûrement plus de juſtice.

Ce n'eſt pas de nos cahiers, ni des ordres que nous avons reçus de nos Commettans, dont je vais parler; c'eſt l'hiſtoire ſuccincte des premiers âges de la Monarchie Françaiſe que je vais mettre ſous les yeux ; & ce ſera pour-lors que l'on jugera ſi l'on ne doit pas plutôt nous admirer que nous blâmer dans aucun de nos décrets.

L'hiſtoire nous apprend que long-temps avant le regne de Clovis, premier Roi chrétien, les Gaulois, quoiqu'idolâtres & diviſés par leur culte, formoient un grand nombre de petites Républiques,

publiques, & ſe gouvernoient par leurs propres Loix. Tant qu'ils furent ſous la domination Romaine, ils jouirent de la liberté de s'aſſembler tous les ans le premier Mai, pour *élire leurs Magiſtrats*, nommés *Vergobrets*, délibérer ſur leurs impoſitions, & régler le culte des Dieux. Les Druides, qui étoient leurs Prêtres, réuniſſoient le pouvoir légiſlatif & le pouvoir judiciaire; & les Guerriers ou Nobles, jouiſſoient ſeuls du droit de régler les affaires publiques. Le lieu de leur réunion étoit entre Chartres & Dreux.

Quand les Francs furent vainqueurs des Gaulois, ils s'incorporerent avec eux, & ne firent plus qu'une même Nation, & des Aſſemblées générales. Ces Aſſemblées ſe tenoient d'ordinaire en pleine campagne, d'où elles prirent alors le nom d'Aſſemblée du *Champ de Mars*, parce qu'elles ſe renouvelloient au retour de chaque printemps; & on y délibéroit ſur les guerres à entreprendre, les querelles à appaiſer, ou les ſatisfactions dûes aux offenſes.

Les Rois, ſous la premiere Race, y appelloient leurs principaux ſujets. Mais

elles furent interrompues pendant quelque-temps, à cauſe du cours des exploits de Charles-Martel, & des incurſions que faiſoient les Bavarois, les Neuſtriens & les Sarraſins ſur les terres des Francs.

Le Clergé, qui, dès ce temps-là, étoit fort riche, fut dépouillé de ſes bénéfices, pour enrichir les Seigneurs, & ſervir de récompenſe aux gens de guerre, à cauſe du mauvais uſage qu'il en faiſoit : mais irrité, & appuyé par l'ignorance du Peuple, il réclama avec force l'ancienne forme du Gouvernement, & il y parvint par ſes intrigues & ſa perſévérance.

Pepin intéreſſé à le ménager, puiſqu'il lui devoit ſa puiſſance, ſe hâta de rétablir les Aſſemblées Nationales, de combler le Clergé de plus de biens encore que ceux qu'il avoit poſſédés : mais les Aſſemblées ne porterent plus le même nom ; elles prirent celui de *Parlemens*.

En changeant de formes, elles changerent auſſi de lieu. Elles ſuivoient nos Rois dans tous les endroits où ils ſéjournoient, & dans les contrées qui offroient des conteſtations à terminer. Le Peuple, à la vérité, n'y étoit pas encore appellé. Ces Parlemens n'étoient compoſés en

grande partie que d'Evêques, d'Abbés, & de vieux guerriers, chargés de l'adminiſtration de la Juſtice dans les Provinces. Mais il ne faut pas s'imaginer que le Peuple, ſoit dans ces Parlemens, ſoit dans les Aſſemblées des champs de Mars & de Mai, fut ſans influence. S'il ne donnoit pas ſa voix pour la formation des loix, il déſapprouvoit, par ſon morne ſilence, les délibérations, ou il y accédoit par de longs applaudiſſemens, qu'on appelloit, dans les anciennes loix, recevoir l'*annonciation*.

Charlemagne même ne faiſoit rien d'important ſans avoir conſulté ſon Parlement; c'eſt-à-dire, les Evêques & les *Pairs* du Royaume; & avant de faire inſcrire leurs délibérations ſur les *Capitulaires*, il n'oublioit jamais de les faire lire au Peuple, pour recevoir ſon approbation.

Bientôt après, les Aſſemblées du printemps étant trop chargées d'affaires, on fut obligé de tenir un ſecond Parlement au commencement de Septembre de chaque année; & lorſque le Souverain ne pouvoit pas aſſiſter aux ſéances, le Comte du Palais y portoit, de ſa part, les ob-

jets à discuter, & lui rapportoit le résultat de tout ce qui y avoit été décidé. Ce fut aussi dans ces temps-là que Charlemagne força les Seigneurs, qui jouissoient des bénéfices militaires, & ne vouloient pas fournir à l'entretien des armées, à se juger & condamner eux-mêmes, & à lui fournir le nombre d'hommes d'armes qu'ils devoient à l'Etat, suivant les bénéfices qu'ils possédoient.

Tant qu'il n'y eut en France que deux classes d'hommes, les Seigneurs ou Nobles qui possédoient les fiefs, & le Clergé, les Assemblées ne furent jamais parfaitement nationales, puisque la plus grande partie de la Nation n'y assistoit pas, & que les Laboureurs, les Commerçans & les Habitans des Villes n'y étoient pas appellés.

Mais sous la seconde race de nos Rois, en 1301, Philippe-le-Bel envoya des Lettres de convocation aux trois Ordres, par le conseil d'Enguerand de Marigny, Surintendant des Finances, autant pour soutenir la guerre contre les Flamands, que pour faire un réglement sur les monnoies, qui avoient plongé le Peuple dans la plus grande détresse,

& aviſer au moyen d'anéantir l'excommunication que le Pape Boniface VIII avoit lancée contre lui. Les Etats s'aſſemblerent dans l'Egliſe Notre-Dame de Paris.

Ce qu'il y eut de ſingulier dans ce temps-là, c'eſt que Boniface VIII prétendoit que l'adminiſtration du Royaume étoit ſoumiſe à ſa cenſure; que la collation de tous les bénéfices lui appartenoit en France, & que le droit de régale étoit une uſurpation.... C'eſt Savaron qui nous a conſervé la requête qui fut préſentée à ce ſujet aux Etats-Généraux par le Tiers-Etat, que Philippe-le-Bel choiſit de préférence pour ſon Avocat, ne croyant pouvoir faire plaider plus habilement ſa cauſe que par les Députés de ſon Peuple, à leur premiere entrée aux Etats.

Or, en partant de cette ſeule époque, & en conſidérant toutes les révolutions & les événemens qui ont agité la France pendant les huit premiers ſiécles de la Monarchie; quelle ſeroit la perſonne qui diroit que de tous ces événemens ne juſtifient pas pleinement

aujourd'hui l'Assemblée Nationale dans toute la conduite qu'elle a tenue?

Si nous voulons les examiner les uns après les autres, nous voyons d'abord que si l'Assemblée Nationale a voulu rentrer dans ses droits, reprendre le pouvoir législatif & le pouvoir judiciaire, dont les Gaulois & les Francs jouissoient autrefois, c'est que les Gaulois, quoiqu'ils fussent sous la domination des Romains, divisés en un grand nombre de petites Républiques, se gouvernoient par leurs propres Loix, & jouissoient de la liberté entiere de s'assembler chaque année le premier de Mai, pour élire leurs *Magistrats*, délibérer *sur les impositions*, & régler le culte des Dieux; & que si les Francs, après les avoir vaincus, s'incorporerent avec eux pour ne faire qu'une même Nation, leurs Assemblées ne cesserent pas d'être générales; elles se tenoient en pleine campagne, & ne firent que changer de nom, en prenant celui de *champs de Mars*, au lieu de *Mai*, parce qu'elles se renouvelloient au retour de chaque printemps.

Si nous voyons ensuite que, par les exploits de Charles-Martel, ces Assem-

blées furent interrompues, & que nos Rois aſſemblerent la Nation ſous forme de Parlement, qui les ſuivoient par-tout, nous nous apperceyons que, quoique ces Parlemens ne fuſſent pas de vraies Aſſemblées Nationales, le Peuple alors n'influoit pas moins ſur la formation des Loix, que ſous les premiers âges de la Monarchie; que s'il ne donnoit pas ſa voix dans les Aſſemblées, il ſavoit déſapprouver les Loix qu'on lui préſentoit par ſon morne ſilence, ou il y applaudiſſoit; que Charlemagne même, qui fut un des Rois les plus puiſſans, ſous la premiere Race, ne manquoit pas de faire lire au Peuple les Loix qu'il faiſoit, avant de les faire inſcrire ſur les Capitulaires, & ſans avoir conſulté les Evêques & les Pairs à ce ſujet; mais qu'étant auſſi jaloux de ſa gloire que de ſon autorité, il ſut forcer les Seigneurs qui jouiſſoient des bénéfices militaires à ſe condamner eux-mêmes dans une occaſion, parce qu'ils ne vouloient pas fournir à l'entretien de ſes armées, en proportion des bénéfices qu'ils poſſédoient.

Et enfin, ſi nous reconnoiſſons que, ſous la premiere Race de nos Rois, le

Clergé fut dépouillé de ſes biens par le mauvais uſage qu'il en faiſoit ; c'eſt que dès-lors, comme aujourd'hui, on ſentoit qu'un Corps dans l'Etat ne devoit pas être auſſi riche ni ſi puiſſant ; & que, s'il en fut de même des anciens Parlemens ſous Philippe-le-Bel, que l'on détruiſit, parce qu'ils ne repréſentoient pas la Nation, c'eſt qu'on s'étoit apperçu, dans ce temps-là, comme aujourd'hui, que des Corps trop nombreux pouvoient être plus nuiſibles que profitables au Peuple, & négliger leurs propres devoirs pour ſoutenir leurs intérêts & augmenter leur autorité.

Je le répete, quel ſeroit celui qui pourroit dire, lorſqu'on jette les yeux ſur le paſſé, & qu'on compare les révolutions qui y ſont arrivées, avec tout ce qu'a fait l'Aſſemblée Nationale juſqu'à préſent, que ces révolutions ne juſtifient pas pleinement la conduite de cette auguſte Aſſemblée, depuis qu'elle eſt formée en Etats-Généraux, & même ne lui commandoient pas impérieuſement de régénérer l'Empire Français d'une maniere plus ſtable & plus uniforme ; puiſqu'en parcourant de plus en plus l'hiſtoire, on

s'apperçoit que l'Etat n'a jamais été qu'un Etat chancelant, qui a été plus ſouvent gouverné par la Providence, que par des hommes d'un mérite diſtingué, & de talens reconnus, tels que ceux que l'Aſſemblée Nationale les a déſignés à l'avenir, pour occuper les places, les emplois & les dignités ?.....

Mais ſi ce ſont des vérités qui n'ont été malheureuſement que trop ſouvent reconnues, & ſi chacun convient qu'il étoit temps d'en arrêter le cours : reprenons, & voyons quels ſont les reproches que nos ennemis nous font ou nous font faire encore dans leurs pamphlets.

« Quoique le Gouvernement, diſent-» ils, ſous lequel nous ſommes, ſoit mo-» narchique, nous n'en étions pas moins » écraſés, depuis long-temps, par le » pouvoir arbitraire des Miniſtres. Nous » vous avions expreſſément dit, dans » nos inſtructions, que, deſirant reſter » toujours ſous l'autorité légitime d'un » Monarque que nous chériſſons, nous » ne voulions plus dépendre des caprices » des Miniſtres infideles ; que notre vœu » étoit que leur pouvoir trouvât dans la » Loi des bornes qu'ils ne puſſent jamais

» franchir ; & que le vrai moyen de ſe-
» conder le vœu général des Provinces,
» étoit de fixer les divers points de notre
» Conſtitution monarchique, qui étoient
» preſqu'oubliés, & de les mettre en vi-
» gueur. Nous vous avions enſuite re-
» commandé de travailler ſans délai à
» rétablir l'ordre dans les finances, & de
» nous ſoulager par une adminiſtration
» plus douce & plus économique. Avez-
» vous rempli ces objets » ?

Quelle inconſéquence n'y a-t-il pas dans toute cette jérémiade, où l'on confond la mauvaiſe geſtion des Miniſtres avec la conſtitution, le mauvais état de nos finances avec la ſoumiſſion légitime que nous devons au Monarque chéri qui nous gouverne ; & où les auteurs ou les complices de ſemblables reproches, font bien voir, dans un ſemblable conflit d'idées, qu'ils ignorent quel étoit l'eſprit de toutes les Provinces dans leurs cahiers, puiſqu'il n'en eſt aucune qui ne nous ait obligé de ne pas conſentir à un ſeul impôt qu'une nouvelle conſtitution ne fût faite !

Il paroît bien que l'homme, dans ſon cabinet, & qui ignore ce que c'eſt que

conſtitution & adminiſtration d'un grand Etat, s'égare plus loin ſouvent qu'il ne penſe, & qu'il croit quelquefois, fort bonnement, que tout ce qu'il imagine devroit être fait & ſuivi à la lettre, comme mot d'Evangile, en ſe perſuadant qu'il eſt auſſi facile de corriger des abus dans un Etat, qu'à une ouvriere, de raccommoder un chiffon déchiré; &, qui plus eſt, de fixer à volonté, & mettre en vigueur des loix ou points de loix, quand ils ſont preſque oubliés.

Mais pour opérer un pareil ouvrage, & ne faire même que rectifier les erreurs qui avoient pu s'introduire dans le Gouvernement, comme dans la ſociété, il eût fallu au moins que l'Aſſemblée Nationale eût trouvé, en s'aſſemblant en Etats-Généraux, des canevas ou des anciens tableaux, où elle eût pu diſtinguer les points de la conſtitution, dont les Miniſtres avoient toujours voulu s'écarter, d'avec ceux qui leur avoient ſervi de guides ou de modeles.

Point du tout; les prépoſés du Gouvernement, au-lieu de préſenter à l'Aſſemblée, les Pièces fondamentales qui euſſent pu la guider, ne leur ont mis

ſous les yeux, que des comptes de finances fort imparfaits, puiſqu'il n'a pas ſeulement encore été poſſible aux Comités de ſe faire repréſenter les livres néceſſaires pour ſe mettre à même de décider quelle peut être la dette de l'Etat.

N'eût-il pas fallu enſuite, comme je l'ai dit, que, pour fixer les divers points de notre conſtitution monarchique, qui étoit oubliée, nous en euſſions eu réellement une, puiſque Philippe-le-Long, en 1317, pour confirmer en ſa Perſonne la Loi Salique, qui donne l'excluſion aux filles, dans la ſucceſſion à la Couronne, eut beſoin d'aſſembler les Etats, pour avoir le conſentement de ſes ſujets; ce qui nous prouve que notre conſtitution n'étoit qu'idéale, ou, tout au plus, ne conſiſtoit que dans des loix éparſes, qu'il eût été difficile de raſſembler, & qu'on n'auroit même pas trouvées auſſitôt qu'une des principales loix, ou, pour mieux dire, le traité, qui renfermoit la Loi Salique étoit égalée?

D'un autre côté, comment détruire des abus d'une maniere certaine, tandis que la plupart de nos Loix étoient tombées en vétuſté, & les autres avoient été ſi

affoiblies par des Arrêts du Conſeil, que j'aurois bien défié au plus habile de s'y reconnoître, ni même de diſcerner ce qui devoit ſervir de principe ou d'exception dans aucune ?

Il eſt donc évident que l'Aſſemblée Nationale, en ſe conduiſant auſſi dignement qu'elle a fait, ne pouvoit pas mieux ſe comporter, & ſe mériter les approbations de ſes Commettans, comme elle en reçoit des marques tous les jours ; & que tous les Pamphlets qu'on a lancés contre elle dans divers écrits, n'ont été le fruit que de la cabale honteuſe qui a toujours cherché à la ſuſplanter ou à la contrarier dans ſes glorieux deſſeins, dont on ne la fera jamais changer.

Mais, ajoute-t-on : « Nous eſpérions » cueillir bientôt le fruit de vos travaux ; » pourquoi faut-il que nous n'ayons qu'à » nous en plaindre? Nous ne vous avions » pas demandé une forme de Gouverne- » ment contraire à notre maniere d'exiſ- » ter ; nous n'en avions pas beſoin ; nous » connoiſſons trop bien les conſéquences » d'une telle demande, pour avoir même » la moindre idée de vous la faire ; nos » deſirs ne portoient que ſur les abus

» qu'il étoit preſſant & avantageux de
» réformer, & non ſur des deſtructions
» & des changemens univerſels, qu'il eſt
» toujours dangereux & nuiſible d'opérer
» auſſi précipitamment que vous l'avez
» fait dans un Gouvernement auſſi étendu
» que la France, & auquel nous ſommes
» accoutumés depuis tant de ſiécles; vous
» pouviez nous faire les plus grands biens,
» ſi vous aviez été fideles à vos mandats;
» vous vous en êtes écartés; vous n'avez
» écouté que des conſeils perfides; vous
» vous êtes regardés comme indépendans
» de ceux même de qui vous tenez vos
» pouvoirs, & vous n'avez fait qu'aller
» d'erreur en erreur. Bientôt vous vous
» êtes cru faits pour donner une nouvelle
» forme de Gouvernement, & vous l'avez
» entierement bouleverſé ».

Qui donc, à ce moment, ne s'appercevroit pas encore que les Auteurs de ſemblables pamphlets n'ont été que des gens qui ſe ſont vendus, ou qui ont voulu faire acheter leurs idées perfides par les plus cruels ennemis de la Patrie, pour oſer avancer que nous ayons renverſé l'ancienne forme de Gouvernement pour en ſubſtituer une nouvelle ? comme ſi, en

travaillant à former la Conſtitution pour laquelle nous avons été aſſemblés, nous n'euſſions pas conſtamment travaillé à rétablir les choſes dans la Nation d'une maniere plus ſtable qu'elle n'a jamais exiſté, d'après la fluctuation & les révolutions qui ont agité conſtamment l'Empire.

On eût voulu que nous euſſions réformé des abus; mais on n'auroit pas deſiré que nous les euſſions détruit, ni fait des changemens univerſels, parce qu'il eſt dangereux, dit-on, & même nuiſible, d'opérer précipitamment des changemens dans un Gouvernement tel que la France, auxquels on étoit accoutumé depuis pluſieurs ſiécles.

Mais n'eſt-ce pas préciſément ce qui a déshonoré & déshonorera à jamais toutes les Aſſemblées d'Etats qui nous ont précédé; puiſqu'en jetant les yeux ſur ce qu'elles ont fait, elles n'ont preſque jamais ſu qu'accorder de l'argent au Gouvernement deſpotique & tyrannique qui minoit peu-à-peu la Nation, & qui l'eût même conduite inſenſiblement à ſa ruine, ſi nous ne nous fuſſions pas écartés de cet dangereuſe maxime, que nous

n'avons pas voulu prendre pour exemple ?

Qu'avons-nous donc tant détruit dans le Gouvernement, pour dire que nous l'avons bouleverſé ?

Le Roi n'eſt-il pas toujours le même Roi ? n'a-t-il pas toujours le pouvoir exécutif ſuprême comme il l'avoit ? & aucun de nos décrets ont-ils été promulgués qu'il n'y ait donné ſa ſanction ?

On nous dit après : Nous croyons cueillir bientôt les fruits heureux de nos travaux : nous ſommes forcés de nous plaindre.

Mais eſt-ce à toute l'Aſſemblée qu'il faut adreſſer ces ſanglans reproches ? N'eſt-ce pas plutôt aux ennemis de la Nation qui ſont dans l'Aſſemblée, & qui euſſent voulu conſtamment voir le Royaume en combuſtion, à qui il faut s'en prendre, parce qu'accoutumés qu'ils étoient à preſſurer l'Etat par les groſſes penſions dont ils jouiſſoient ſans le ſervir, ils ſe trouvoient trop bien du déſordre qui y régnoit, pour vouloir changer la forme de l'Adminiſtration, ni ſes uſages ?

Quoi donc ! parce que nous avons établi les baſes du Gouvernement ſur les

fondemens

fondemens de l'honneur à l'avenir, du mérite, & de la plus juſte équité, nous aurions bouleverſé l'Empire !

Parce que nous aurions détruit les droits féodaux qu'on avoit uſurpés à la liberté de nos peres, en leur donnant des fers, nous nous ſerions écartés de nos mandats ! tandis que ſi nous euſſions ſuivi les ordres qu'on nous avoit preſcrits, nous ne nous ſerions pas arrêtés ſeulement à cette réforme, mais même, nous nous ſerions éloignés des principes que nous avons établis de l'homme en ſociété, que des ordres impératifs nous obligoient à rendre égaux, pour rapprocher tous les hommes de la ſimple nature ?

Et enfin, parce que nous avons mis les biens du Clergé à la diſpoſition de la Nation, pour payer une partie des dettes de l'Etat qu'il avoit cauſées, en ſe diſpenſant, comme les Nobles, de contribuer aux charges publiques, nous n'aurions écouté que des conſeils perfides, & nous ſerions tombés d'erreurs en erreurs : tandis que c'étoit les ordres précis que tous les Députés, d'un bout du Royaume à l'autre, avoient reçus de leurs Commettans, & que tout au plus il n'y avoit

que ceux qui étoient intéreſſés à l'éviter, qui en avoient été diſpenſés ?

Il faut réellement que les Auteurs, qui ſe ſont plu à décrier nos opérations, n'aient pas eu la plus petite idée des ordres que nos Commettans de Province nous avoient donnés, pour oſer démentir nos cahiers de la ſorte ; ou qu'ils aient cru, qu'une fois aſſemblés, nous aurions été aſſez imbécilles pour obéir aveuglément aux vœux de la Cour ou des Miniſtres, comme nos prédéceſſeurs l'avoient fait dans les Etats-Généraux des quatorze, quinze & ſeizieme ſiecles, ſans faire attention que nous nous ſerions autant déshonorés, qu'ils s'étoient fait vilipender.

Non, non ! on nous connoiſſoit peu, pour s'imaginer que nous trahirions ainſi les intérêts qui nous étoient confiés ! Nous ſentions trop bien nous-mêmes, lorſque nous avons ſouſcrit aux conditions qu'ils nous ont impoſées, combien il étoit de l'avantage de la Nation, que nous ne fuſſions pas aſſez lâches pour mollir, lorſqu'il ſeroit queſtion de rompre les liens qui nous avoient tenu ſi long-temps dans les fers ; & ſi nous ne ſommes pas parvenus encore à en délivrer entierement

nos Concitoyens, il n'y a pas un de nous (je veux dire dans le nombre de ceux qui veulent le bien public) qui, au péril de sa vie, ne fasse tous ses efforts pour surmonter tous les obstacles qu'on pourra lui opposer.

Mais, ajoute-t-on: « Nous sommes justement *irrités* de cette conduite de votre part. Vous avez semé adroitement de faux bruits contre le Gouvernement; vous l'avez accusé d'avoir formé une confédération meurtriere, ces complots effroyables pour perdre les Citoyens; enfin, vous avez mis tout en usage, insinuations calomnieuses, persuasions verbales, lettres circulaires, imprimés furtifs; vous avez sonné le tocsin dans Paris & dans toutes les villes du Royaume. A votre voix le Peuple a pris les armes; & sous le prétexte vrai ou faux de se défendre contre des brigands, ou de veiller à sa sûreté, il a servi d'appui, sans s'en douter, à vos funestes projets. C'est ainsi que vous avez soufflé chez le Peuple les germes de l'insubordination & du soulevement, dont les effets, chaque jour, sont plus déplorables ».

Des Provinces *irrités*, pour dire irritées! S'il ſeroit facile encore de juger, par ce *mot* ſeul, qui n'eſt pas une faute, quels ſont les Auteurs de ces nouveaux ſarcaſmes! on ne pourroit gueres s'y méprendre.

Mais ne nous attachons pas à des mots, ſur leſquels l'homme ſenſé ne s'appeſantit jamais, quand il veut connoître la vérité des choſes ou des rapports qu'il recherche.

Eſt-ce l'Aſſemblée Nationale, qui, longtemps avant la ſeconde Aſſemblée des Notables, en Novembre 1788, a armé contre le Peuple, à Rennes en Bretagne, les porteurs de chaiſe & les domeſtiques? ou n'eſt-ce pas plutôt la Nobleſſe & le Parlement de cette Province qui y ont commis ces abominations, comme toutes les nouvelles de cette Ville n'ont ceſſé de le répéter?

Eſt-ce enſuite l'Aſſemblée Nationale, qui n'exiſtoit pas lors de la ſeconde Aſſemblée des Notables, laquelle a fait tous ſes efforts pour empêcher l'égalité du Tiers-Etat aux deux autres Ordres dans les Etats-Généraux; & qui a eu la honte de ne pas réuſſir dans ſes pernicieux deſ-

ſeins : ou bien tous les Princes du Sang, à l'exception de MONSIEUR, frere du Roi, & de M. le Duc D'ORLÉANS, qui, de concert avec la majeure partie des Nobles, des Grands & du haut Clergé, formoient cette ſeconde Aſſemblée, & qui, *par leurs inſinuations réellement calomnieuſes*, euſſent toujours voulu tenir le Peuple dans les fers, ſe nourrir & s'abreuver de ſes ſueurs ?

Eſt-ce encore l'Aſſemblée Nationale, qui, lors de la nomination des Députés aux Etats-Généraux, a voulu ſoulever le Languedoc, le Dauphiné, la Franche-Comté, l'Artois, la Normandie, &c. &c., dans la crainte qu'elles avoient de perdre tous les privileges qu'elles avoient uſurpés ſur le Peuple, au mépris du droit des gens : ou bien la Nobleſſe, le haut Clergé, & les Parlemens de toutes les Provinces, qui étoient dès-lors enragés comme des bêtes féroces, de ce que la Nation, de toutes parts, crioit hautement qu'elle étoit laſſe de vivre dans l'eſclavage, & qu'elle vouloit rentrer dans ſes droits ?

Eſt-ce également cette auguſte Aſſemblée (réduite, à la vérité, aux deux tiers de ſes Membres, tant les braves Députés

jadis du Tiers-Etat, que les Curés, & une petite partie de la Nobleſſe & des Seigneurs qui ſe ſont réunis à eux par pur eſprit de patriotiſme, laquelle a temporiſé pendant plus de deux mois, pour ſavoir ſi elle délibéreroit par Ordre ou par tête; & qui, pour y parvenir, avoit comme forcé le Roi à conſentir que l'on fît venir cinquante mille hommes pour ſaccager & piller la Capitale, afin de diſſoudre les Etats-Généraux dès leur naiſſance: ou bien les Princes, les grands Seigneurs, les Prélats, les Abbés, & tous les plats valets de la Cour, qui, réunis avec une partie du Parlement, avoient formé un ſi noir complot contre la premiere Ville du monde, afin de s'oppoſer de tout leur pouvoir à la révolution, & continuer, comme par le paſſé, à tyranniſer les Peuples, & leur donner de nouvelles chaînes?

Eſt-ce également cette auguſte Aſſemblée qui a ignominieuſement engagé la Nobleſſe & le Clergé renforcé du Cambreſis & de l'Alſace, comme les Parlemens de Metz, de Rouen & de Bretagne encore, à ne pas obéir aux décrets auguſtes qu'elle avoit prononcés:

ou bien les Nobles, les Prélats & les Officiers parlementaires de ces Provinces, qui, par leur désobéissance aux décrets du nouveau Sénat Français, les menées sourdes, *les Lettres circulaires & les imprimés furtifs & incendiaires* que leurs adhérens dans l'Assemblée avoient adressés aux régimens, & semés de tous côtés, auroient bien voulu opérer une contre-révolution, en excitant des guerres civiles dans tout l'Empire, pour assouvir leur rage & leur cupidité effrénée, parce qu'ils n'auront plus les mêmes occasions de dilapider le trésor public, que par le passé, & de se jouer des Peuples?

Est-ce encore l'Assemblée Nationale qui a affamé le Royaume pendant plus de huit à neuf mois; qui a fait manger à la Nation des bleds infectés par le transport sur mer, lesquels ont causé des maladies épidémiques de tous côtés; & qui accapare aujourd'hui tout l'argent, pour rendre la révolution plus difficile à s'opérer, & se nuire aussi évidemment à elle-même, en prêtant la main à ces infamies; tandis qu'il n'y a que les Nobles, les Grands & leurs agens perfides dans la Finance, qui, comme des damnés vomis

des enfers, voudroient faire un dernier effort pour ſubjuguer le Peuple, ſans réfléchir que le ciel périroit plutôt, que de permettre que la Nation fléchît dans le moment où ſon triomphe eſt déjà complet, parce que voilà les Municipalités qui vont être formées, & qui feront autant de doubles & triples fortereſſes, capables de réſiſter à l'Europe entiere, ſi elle oſoit venir nous attaquer juſques dans nos foyers ?

Eſt-ce encore l'ignorance, la cupidité & l'ambition que l'on peut reprocher à ces vénérables Repréſentans du nom Français, comme on peut le faire à la plus grande partie de la Nobleſſe & du haut Clergé de France, d'après la ſageſſe & la ſagacité profonde qui regne dans preſque tous leurs décrets ; & qui viennent de donner une preuve ſi marquée de leur grandeur d'ame, de leur patriotiſme & de leur déſintéreſſement, qu'ils n'ont point héſité, d'après les efforts que faiſoit le premier Miniſtre pour ſoutirer de l'Aſſemblée la plupart de ſes Membres, qui paſſent pour les plus dévoués au bien public, de décréter que :

« L'Aſſemblée Nationale, conformé-

» ment à l'eſprit de ſon décret du 3 » Novembre dernier, déclare qu'aucun » Membre de l'Aſſemblée Nationale ac- » tuelle, *ne peut accepter du Gouverne-* » *ment*, pendant la durée de la préſente » Seſſion, *aucune place*, don, *emploi* ou » traitement, même en donnant ſa dé- » miſſion ».

Ce qui a auſſi-tôt engagé M. le Duc de Biron, nommé Commandant en Corſe, à déclarer qu'il ſe déſiſtoit, dès le moment, de ſa place, parce que le principe d'excluſion étoit juſte, & même *de toute eſpérance ultérieure*, comme de tout ce qu'il pouvoit tenir du Gouvernement.

Et le lendemain on a vu en faire autant à M. le Couteux de Canteleu, M. Nouriſſart & M. de Volney, qui avoient été nommés aux places: le premier, de Tréſorier de l'Extraordinaire; le ſecond, de Directeur-Général des vivres & fourrages de l'Armée; & le troiſieme, d'Intendant du Commerce dans l'Iſle de Corſe.

Et enfin, oſeroit-on dire à-préſent que ce n'eſt pas plutôt à la Nobleſſe, au haut Clergé, & aux anciens Parlementaires du Royaume, qu'il faut attribuer la

misère qui regne actuellement dans le Royaume, la cessation du commerce, & la stagnation des affaires de tout genre qu'a l'Assemblée Nationale, qui n'a été la plupart du temps occupée qu'à dissiper les insurrections qu'ils n'ont cessé de causer, quoiqu'ils ne puissent pas douter que leurs efforts seront toujours inutiles?

Non, il n'y a pas d'homme sensé depuis la révolution, qui ne se soit apperçu de tous les faits que je viens d'avancer, & qui ne soit pas même étonné qu'il reste encore en vie un Noble & un membre du Clergé, comme de tous le Parlemens dans le Royaume, si les Français n'étoient pas aussi bons, aussi doux & aussi humains qu'ils le sont.

Ah! quelle leçon pour Louis XVI! afin de lui rappeller, pendant tout le cours de sa vie, combien un bon Roi est heureux d'avoir à gouverner un Peuple aussi docile que les Français; & combien il lui importe à l'avenir, de n'appeller à ses Conseils que des personnages de mérite, à talens & de bonne vie & mœurs, comme l'Assemblée Nationale l'a décrété, pour ne pas faire renaître la plu-

part des insurrections qui ont agité ses Etats depuis quelques années.

Mais que dis-je ! ce grand Roi connoît trop bien qu'il lui faudra de nouveaux Sully & de nouveaux Colbert pour réparer les maux que l'agiotage & ses auteurs ont causés à l'Etat, puisque c'est une des causes que les finances, en dernier lieu, ont été aussi dilapidées.

Aussi devons-nous nous reposer sur ses soins à ce sujet ; car ce bon Roi n'est impatient réellement de voir l'Empire Français régénéré, que pour prendre de nouveaux moyens de gouverner ses Peuples.

« On nous blâme enfin, de ce que » nous avons supprimé les charges ; de » ce que nous voulons en faire autant » des Parlemens, dont il ne faudroit, » dit-on, diminuer que le ressort : & » quelques lignes après, on nous con- » seille d'arrêter la rapacité des Avocats, » des Procureurs, des Huissiers, & même » des Secrétaires, qu'on ne voudroit » pourtant pas voir détruire, mais dont » on demanderoit qu'il en fût *pendu* une » douzaine de chaque espèce, pour servir » d'exemple aux autres, &c. &c. ; car » je ne finirois pas, si je voulois extraire

» le plan qu'on eût voulu nous donner, » pour que nos travaux reſſemblaſſent » en partie aux Etats de 1614 ; & dont » la Cour auroit fait enſuite ce qu'elle » auroit imaginé, pour nous priver de la » liberté que la Nation a eu tant de peine » à recouvrer ».

Mais, eſt-ce ainſi que dans un Etat on corrige des abus, & ſur-tout dans une partie de l'Adminiſtration, comme la partie judiciaire ?

Si l'on convient avec moi, que lorſque des arbres ſont gangrenés juſques dans le cœur, c'eſt ne rien faire que de s'amuſer à en couper les branches, & qu'il faut plutôt les abattre, pour en faire repouſſer les rejettons, que de les laiſſer ſubſiſter, on avouera que le moyen que nous avons pris étoit le meilleur, & qu'il n'y avoit que ce ſeul parti à prendre pour renouveller l'Empire Français.

D'ailleurs, en laiſſant les Parlemens tels qu'ils étoient, & en ne faiſant des loix ſéveres que pour les Avocats, les Procureurs, les Secrétaires & les Huiſſiers, nous n'aurions jamais pu réformer les abus qu'il y a dans la maniere de ren-

dre la juſtice, comme nos beſoins ſemblent l'exiger.

Les Juges, (c'eſt-à-dire une partie des Juges & Magiſtrats), étoient auſſi coupables que la baſſe robe, pour les laiſſer tranquilles. Si nous euſſions ſouffert plus long-temps que les Avocats vexaſſent leurs Parties par leurs longs mémoires; que les Procureurs les écraſent de frais, même après les procès jugés, en multipliant leurs Requêtes, & en ſe les faiſant ſignifier de gré à gré; que les Secrétaires des Rapporteurs continuaſſent à preſſurer les Parties, comme aujourd'hui tout le monde le ſait, en prenant de l'argent de toutes mains; & que les Huiſſiers ne ceſſaſſent pas de ſouffler des aſſignations aux Parties, en ſe prêtant à toutes les ruſes que la chicane a inventées pour écraſer la veuve & l'orphelin, nous nous ſerions rendus auſſi coupables que les Juges & Magiſtrats, qui ſouffroient de pareilles abominations, ou de ſemblables horreurs.

Le moyen qne nous avons pris pour détruire autant d'abus, étoit donc le ſeul qu'il y eût à prendre, parce qu'il eût été impoſſible de donner au Peuple

des Juges équitables, si nous ne nous fussions pas déterminés à ce parti violent, il est vrai, mais nécessaire, pour opérer d'heureux changemens.

De pendre ensuite une douzaine de Procureurs, de Secrétaires, & d'Huissiers, ce n'eût jamais été une régénération complette; car, si on doit sentir encore qu'il eût fallu punir les jeunes Avocats, qui sont imbus des mêmes principes que les Procureurs, comme les Clercs & Maîtres-Clercs qui travaillent avec eux, on conviendra que nous n'aurions remédié qu'à la moitié des abus qu'il y avoit à réformer à ce sujet.

Mais, ajoute-t-on: « Revenons à vous, » Messieurs. Nous ne disons pas que, » parmi vous, il n'y ait beaucoup de » personnes intégres, fideles Citoyens, » & honnêtes gens. A Dieu ne plaise que » nous en ayons la pensée! mais on ne » s'apperçoit que trop qu'il y parmi vous » des faux-frères, &c. &c.

Quoi donc! parce qu'il y a parmi nous des faux-freres, il falloit nous accabler de sarcasmes & de pamphlets?

Il falloit bien tant crier *haro*, & nous reprocher de vouloir culbuter l'Em-

pire, écraſer les Citoyens, & ôter au Roi tous ſes pouvoirs, tandis que le Roi n'a jamais été auſſi puiſſant qu'il va l'être, & la Nation plus glorieuſe !

Diſons plutôt : Il eſt donc clair que ces pamphlets & ces libelles n'étoient que pour nous intimider, & nous faire perdre courage. Mais on ne nous connoiſſoit pas encore aſſez, comme je le vois, pour penſer que nous trahirions ainſi la confiance de nos Commettans. La Cour, les Miniſtres l'ont ſi bien ſenti, que ce n'eſt qu'à notre fermeté, j'oſe le dire, que nous avons vu le Roi venir, le 4 Février dernier, dans notre Aſſemblée, promettre de faire exécuter la conſtitution dans tous ſes points, parce que ce bon Roi, trop ſouvent trompé par ſes Miniſtres, s'appercevoit depuis longtemps, qu'il en obtiendroit plus par ſa préſence au milieu de ſon Peuple, que tous ſes Miniſtres par leurs longs & faſtidieux diſcours, tant ils perdent chaque jour de leur réputation & de leur crédit.

Auſſi, le moment approche-t-il qu'il n'y aura pas un Peuple dans l'univers,

qui n'envie de vivre & de mourir ſous le Gouvernement Français, tant à cauſe de la douceur de ſon climat, que par la ſageſſe de ſes loix.